



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL ECOLE DOCTORALE DU**  
**Mardi 29 Octobre 2019**

**Présents**

Membres du Conseil de l'Ecole Doctorale

Noémie ETCHENAGUCIA

Alexandre CHARPY

Abdeslam DJAZOULI

Kamilia BENTAIEB

Florent GARNIER

Philippe NELIDOFF

Catherine GINESTET

Grégory KALFLECHE

Arnaud DE BISSY

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Thomas DECLERCQ

Maxime MALDENT

**Excusés**

Les membres absents

## **Ordre du jour :**

- Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 25 Juin 2019
- Formations des doctorants
- Semaine de l'Ecole Doctorale
- Vacations et droits d'inscription des doctorants
- Visite de l'Hcéres
- Validation des compléments d'études
- Informations diverses

Le Conseil débute à 17h avec le remerciement des membres présents. En raison du départ de Mme Mangion, le directeur de l'Ecole Doctorale propose son remplacement par Thomas Declercq en tant que membre représentant du personnel administratif au sein du Conseil de l'Ecole doctorale Droit et Science politique. Il informe le Conseil que Laurène Mothe vient d'arriver au sein de l'ED en remplacement de Virginie Mangion.

### **Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 25 Juin 2019**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

### **Formations des doctorants**

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA annonce l'affectation prochaine à l'Ecole doctorale de 120 heures qui permettront de créer des formations transversales. Le Doyen confirme cette annonce. L'utilisation de ces heures fera l'objet de réflexion et de discussion.

La Bibliothèque universitaire alerte l'Ecole Doctorale sur le taux anormalement élevé de doctorants en fin de thèse qui viennent au dernier moment demander assistance pour la rédaction et la mise en forme de la thèse malgré des formations proposées.

Une discussion est engagée à propos du remède à cette situation. Il serait opportun que le suivi de ces formations soit vérifié par les

comités de suivi. Les conséquences de la non-validation de ces formations font l'objet d'un débat. Il est apparu, au vu de la position des représentants élus des doctorants et de certains universitaires, que la non validation de la formation ne devrait pas dans un premier temps avoir de conséquences ni de sanctions quant à l'inscription. Le doctorant sera fortement incité à suivre les formations concernées avant le comité de suivi de l'année suivante. Si toutefois la situation persiste, le doctorant concerné devra régulariser sa situation avant l'inscription.

La maquette des formations sera remise à jour avec indications des formations obligatoires par année.

Sur proposition du professeur Florent Garnier, les doctorants devront fournir la fiche ADUM pour le comité de suivi.

### **Semaine de l'Ecole Doctorale**

Le directeur de l'ED propose d'ajouter au mois de Novembre une réunion pour la présentation des formations

La semaine de l'ED avec la cérémonie de remise de l'Epitoges aura lieu le Mercredi 5 Février à 17h30.

Le Jeudi 6 Février aura lieu la conférence de Madame Agathe LEPAGE.

### **Vacations et droits d'inscriptions des doctorants**

A la demande des représentants des doctorants, un débat s'engage autour des droits d'inscription en doctorat. Les représentants des doctorants considèrent que l'Ecole doctorale ne fournirait pas de services qui justifieraient le paiement des droits d'inscription. Les professeurs présents rappellent que les droits d'inscription modiques demandés ne couvrent pas les coûts de l'ensemble des services fournis par l'Ecole doctorale et par l'Université Toulouse 1 – Capitole aux doctorants.

Un autre débat s'engage aussi concernant la transformation de l'avenant en vacation des heures d'enseignement des doctorants contractuels. Ceci entraîne une baisse du revenu et la fin du paiement mensuel des heures d'enseignement. Le professeur Kalflèche estime qu'un tel changement n'est pas normal car il produit des effets négatifs sur les doctorants pour la commodité des services de l'Université.

Sur la base d'informations fournies par la direction des ressources humaines et de la DROP, le directeur de l'Ecole doctorale indique que la baisse de revenu n'a pas l'ampleur évoquée et qu'elle résulte du changement de la réglementation concernant le contrat doctoral. Le paiement après service fait des heures d'enseignement et non mensuel dépasse le cas particulier des doctorants contractuels et touche tous les vacataires. Il fera des démarches pour essayer de faire changer cette pratique.

### **Visite de l'HCERES**

Le directeur de l'Ecole Doctorale informe de la visite de l'Hcéres, le 26 et 27 Novembre 2019 pour l'Ecole des docteurs  
La visite de l'Hcéres pour l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique aura lieu le Mardi 14 Janvier 2020.

### **Validation des compléments d'études**

Trois compléments d'études sont validés.

SABLAYROLLES	Pascal
GENIEZ	Lara
DIETRICH	Frédéric

Ils peuvent faire dès à présent une inscription en doctorat.

Le Conseil est saisi de la candidature de 2 doctorants étrangers ayant fait leurs études à l'étranger. Il donne un avis favorable pour l'inscription de M. ABDELAZIZ et Mme CHERKAOUI

Il donne un avis défavorable à l'inscription de Mme REZGUI et Monsieur AMYRTAK qui ne remplissent pas les conditions d'inscription en thèse.

La séance est levée à 19 heures.